



Cahier des charges

Appel à projet « Innov jeunes 2026 »

Date de clôture de l'appel à Projet : 28 novembre 2025

Préambule

La Caisse d'allocations familiales de la Loire met en place sur l'année 2026, un appel à projet jeunes ouvert aux 12 - 17 ans. Le jury de la Caisse d'allocations familiales de la Loire choisira ensuite un projet financé afin de le présenter au concours Innov jeunes national, dans les conditions définies dans le présent cahier des charges.

1- Nature des projets Innov'jeunes

PUBLIC VISE

Le public ciblé par ces projets concerne les jeunes ligériens.

Les projets doivent rechercher une mixité, c'est-à-dire bénéficier à des jeunes femmes et des jeunes hommes.

PROJETS ELIGIBLES

Le projet doit être à l'initiative de jeunes entre 12 et 17 ans. Le dossier doit valoriser la prise d'initiative et de responsabilités des jeunes porteurs du projet dans la conception, le montage et la mise en œuvre.

Le dossier doit être écrit par les jeunes eux-mêmes.

1. Les projets éligibles doivent s'inscrire dans les thématiques suivantes :

- Citoyenneté et vie locale ;
- Sciences et techniques ;
- Culture ;
- Numérique ;
- Sports.

2. Les projets comprenant des séjours sont éligibles à la condition que le projet produise un élément sur le territoire (une fresque, une vidéo, un podcast, etc.).

3. Les actions devront obligatoirement être nouvelles et limitées dans le temps (fin de l'action au plus tard au 31/12/2026).

4. Le projet doit mobiliser une partie d'autofinancement et/ou une recherche des jeunes pour obtenir un cofinancement public ou privé.

Les projets suivants ne sont pas éligibles :

- Les séjours à l'étranger, les projets de solidarité internationale, les départs en autonomie ;
- Les sorties organisées par des établissements scolaires ;
- Les projets encadrés par les personnels des établissements ou services médico-sociaux ;
- Le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes ;
- Les séjours linguistiques, la participation à des compétitions sportives ;
- Les projets à visée scolaire ou professionnelle ;
- Les projets à visée uniquement individuelle.

STRUCTURES ELIGIBLES

S'appuyer sur une personne morale percevant l'aide financière attribuée par la Caf et mettre à disposition des jeunes un professionnel chargé d'assurer un accompagnement dans la mise en œuvre de leur initiative. Ce professionnel devra par ailleurs veiller à associer les familles des jeunes (information, restitution des actions etc..).

2 - Modalités de soutien financier

Les candidatures déposées doivent porter exclusivement sur du fonctionnement spécifique de l'initiative.

Le financement de la Caisse d'Allocations Familiales sera limité à 80 % du budget global du projet, dans la limite de 5000 €.

Un acompte de 70% de la subvention sera versé après notification de l'attribution.

Le solde de 30% de la subvention sera versé sur présentation d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier une fois l'action terminée. Dans le cas où le projet contiendrait une partie séjour, les jeunes devront indiquer dans le bilan ce qui a été produit sur le territoire.

Il est demandé de fournir des devis et des factures pour la justification du budget.

Les charges concernant le séjour (hébergement, transport et restauration) seront financées à hauteur de 150€/jeunes maximum.

Les charges de personnel ne sont pas éligibles.

Un cofinancement est obligatoire sur le projet.

Le financement sera versé à la structure qui soutient les jeunes acteurs du projet.

3 - Echancier

- ✓ Clôture de l'appel à projet au 28 novembre 2025
- ✓ Accusé de réception
- ✓ Commission d'étude des projets déposés
- ✓ Convocation détaillée par mail précisant le lieu, la date et les horaires de passage de son groupe devant le jury le 21 janvier 2026

4- Conditions de participation au concours Innov jeunes national 2026

La candidature au concours est coordonnée par la Caisse d'allocations familiales chargée de présélectionner le projet candidat au concours national.

La Caf participante soutient un seul projet, présélectionné au préalable dans les projets jeunes.

L'inscription au concours est gratuite.

La participation au concours nécessitera l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Chaque participant accepte le présent règlement en le signant.

Les projets candidats devront être achevés au plus tard à la fin du mois de décembre 2026.

Aucun projet ne peut être présenté au concours national sans l'accord écrit, express et préalable des jeunes impliqués et/ou de leur représentant légal s'agissant de mineurs. A ce titre, chaque candidature devra être accompagnée du règlement intérieur signé par les jeunes (ou un représentant légal s'agissant des jeunes mineurs).

Cet accord vaut alors consentement à ce que le jeune concerné participe au concours

Les modalités de participation au concours national seront précisées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales au cours de l'année 2026. Une communication précise sera alors adressée aux porteurs de projets potentiels afin de recueillir leur volonté de participation à celui-ci.